

Les trois centres de loisirs sont mutualisés

Mardi dernier, la mutualisation des centres de loisirs des trois communes, Pleudihen, La Vicomté et Saint-Helen, a été officialisée. Notons que cette mutualisation sera effective sur les mercredis et les petites vacances scolaires. Pour marquer l'événement, les m

aires des trois communes se sont donné rendez-vous à la Vicomté sur Rance et ont pris la pose avec enfants et animateurs.

« C'est une nouvelle dynamique, les animateurs interviendront indifféremment sur les territoires des trois communes », précise David Boixière, le Maire de Pleudihen sur Rance. De son côté, Pascal Perrin, Maire de Saint-Hélen se dit satisfait de cette solidarité entre les communes qui permet de continuer à faire vivre ce bassin de vie de manière encore plus dynamique.

Jean-Louis Rucet, le Maire de la Vicomté sur Rance ajoute : « C'est une année pilote, une



Au centre, de Gauche à droite : Pascal Perrin, David Boixière et Jean-Louis Rucet, maires, entourés par les enfants et animateurs du nouveau centre de loisirs mutualisé de Pleudihen/Saint-Hélen et la Vicomté sur Rance.

expérience que nous sommes contents de mener. Nous aurons la possibilité d'ajuster les tirs durant toute la période de test ».

Pour la première semaine

de mutualisation, qui se tenait du 26 au 30 août, il y avait 55 enfants par jour en moyenne accompagnés par six animateurs : Valerie, Christine, Leslie, Charles, Christophe et Steve. La formule

séduit aussi les parents car leurs enfants pourront découvrir les autres communes. Les inscriptions sont possibles dans la limite des places disponibles en mairies (3 communes).